



# **GUIDE POUR UN TOURNOI ET FESTIVAL**

**2008-2009**

# La mission

Conscient de l'importance de son mandat et soucieux de bien réaliser ses objectifs, Hockey Québec a comme mission:

**Assurer l'encadrement du hockey sur glace en vue d'en favoriser la promotion et le développement de la personne.**



[www.hockey.qc.ca](http://www.hockey.qc.ca)

4545, av. Pierre-De Coubertin  
C.P. 1000, Succursale M  
Montréal (Québec) H1V 3R2

Téléphone: (514) 252-3079

Télécopieur: (514) 252-3158

Courriel: [infohockeyquebec@hockey.qc.ca](mailto:infohockeyquebec@hockey.qc.ca)

**Note:** Le genre masculin est employé dans le seul but d'alléger le texte.

# Table des matières

---

Lettre d'introduction .....	5
Lexique des règlements de tournois et festivals .....	6
Informations administratives.....	9
Informations de régie. ....	13
Règlements de sécurité .....	16
Règlements Franc Jeu .....	18
Registrariat.....	22
Description de tâches d'un registraire de tournoi et festival.....	24
Tableau des cotisations et sanctions de tournois et festival (Novice à Junior) .....	26
Code de discipline et avis de sanction .....	27
Avis de sanction pour un tournoi.....	29
Tableau des sanctions.....	30
Rapport disciplinaire.....	31
Tableau des âges Hockey Québec .....	32
Directives adressées aux appointeurs des arbitres .....	33
Codification des punitions .....	35
Code de punitions et le nombre de match de suspension .....	37
Le départabe d'égalité .....	42
Équivalence pour la classification des équipes.....	44
Formule d'enregistrement des membres d'une équipe (exemple) .....	46
Liste des registraires régionaux .....	47
Liste des responsables régionaux des tournois .....	49

## **Guide pour un tournoi et festival Saison 2008-2009**

---

Hockey Québec est heureux de vous offrir ce guide pour la tenue de votre tournoi et festival.

Ce guide sera un outil d'informations pertinent pour faciliter votre tâche dans le déroulement de votre tournoi ou festival et nous vous encourageons à vous en servir. Nous remercions tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration de ce guide.

Nous profitons également de l'occasion pour vous souhaiter le meilleur des succès et surtout remercier vos bénévoles pour le temps accordé à l'avancement du hockey mineur québécois.

Bon tournoi et festival !

# Lexique des règlements de tournois et festivals

---

## Livre des règlements administratifs 2008-2009

### **Chapitre 1**

#### **Généralités**

1.5 b)	Tenue d'une suspension imposée suite à un match	25
1.5 h)	Tenue d'une suspension pour un joueur affilié	26
1.5 j)	Tenue d'une suspension lors d'un match hors-concours	26

### **Chapitre 2**

#### **Admission d'un membre**

2.3	Contestation d'admissibilité	31
-----	------------------------------	----

### **Chapitre 3**

#### **Entraîneurs**

3.1	Date d'accréditation obligatoire	36
3.2	Grade requis	36
3.3	Possibilité de diriger plusieurs équipes	40
3.4	Remplacement d'un entraîneur	40
3.5	Préposé à la santé et sécurité	40

### **Chapitre 4**

#### **Classification**

4.9	Regroupement pour des événements spécifiques	54
-----	--	----

### **Chapitre 5**

#### **Joueurs**

5.6.1	Nombre de joueurs affiliés	64
5.6.2	Provenance des joueurs	64
5.6.4	Joueurs gradués	65
5.8.5	Sous-classement d'un joueur	69

### **Chapitre 6**

#### **Secteur initiation**

6.5.1	Joueurs surclassés	75
6.5.2	Joueurs affiliés	75
6.6	Rondelles	76
	Surface de jeu	76
	Réchauffement avant le match	76
	Nombre de joueurs d'une équipe	76
	Nombre de joueurs sur la glace	76

	Remise en jeu	76
	Temps de présence sur la glace	76
	Pénalité	77
	Officiels	77
	Statistiques	77
	Entraîneur initiation	77
6.7	Calendrier de saison	77

## **Chapitre 7**

### **Ajout aux règles de jeu**

7.2.1	Nombre minimum de joueurs	80
7.2.2	Nombre maximum de joueurs	80
7.2.3	Feuille de pointage	80
7.2.4	Nombre de matchs par jour	81
7.2.5	Équipement protecteur	81
7.2.7	Membre suspendu	82
7.4	Protêt	84
7.5.1	Agresseur-instigateur 3 <sup>e</sup> homme (toutes divisions)	85
7.5.2	Bataille	85
7.5.3	Mise en échec par derrière et mise en échec à la tête	86
7.5.4	Extrême inconduite et inconduite grossière	86
7.5.5	Punitions de match (toutes divisions)	86
7.5.7	Expulsion d'un responsable d'équipe (toutes divisions)	88

## **Chapitre 9**

### **Tournois et festivals**

9.1	Lexique des tournois	102
9.2	Autorité de Hockey Québec	102
9.2.1	Sanction d'un tournoi	102
9.2.3	Cotisations et sanctions	103
9.2.4	Assignation des officiels	103
9.2.5	Non respect des règlements	104
9.2.6	Supervision	104
9.3.1	Tournoi international	104
9.3.2	Tournoi national	105
9.3.3	Tournoi provincial	105
9.3.4	Tournoi interrégional	105
9.3.5	Tournoi régional	106
9.4.1	Organisateurs	106
9.4.2	Documents à fournir	106
9.4.3	Date de dépôt des demandes	106
9.4.4	Modification du statut du tournoi	107
9.5.1	Date de déroulement et durée	107
9.5.2	Tournois aux mêmes dates	107
9.5.3	Formulaires à utiliser	107
9.5.4	Règles d'acceptation des équipes	107

9.5.5	Utilisation du formulaire de vérification	108
9.5.6	Aucune bourse permise	109
9.5.7	Sanctions à une équipe	109
9.5.8	Rapport final	109
9.6.1	Calendrier des matchs	109
9.6.2	Nombre maximum de matchs	110
9.6.3	Heure du début des matchs	110
9.6.4	Heure limite du début des matchs de fin de journée	110
9.6.5	Différence de sept buts	111
9.6.6	Vérification des signatures	111
9.7.1	Période de surtemps	111
9.7.2	Fusillade	112
9.7.3	Exception	113
9.7.4	Tournois internationaux et nationaux	113
9.8	Départage d'égalité	113
9.9	Festival ou journée du hockey mineur	114
9.10.1	Tournoi ou festival sanctionnés	115
9.10.2	Nombre de tournoi ou festivals permis	115
9.10.3	Ronde éliminatoire dans un tournoi	115
9.10.4	Inscription à deux tournois ou festivals aux mêmes dates	115
9.10.5	Formules à remettre et permis de tournois	115
9.10.6	Joueurs affiliés	115
9.10.7	Abandon d'une équipe dans un tournoi ou festival	116
9.10.8	Activité hors du Québec	116
9.10.9	Plainte contre un tournoi ou festival	116
9.10.10	Cartable de vérification	117

## **Chapitre 11**

### **Procédures disciplinaires**

11.3	Les Comités de discipline	128
11.4	Décision d'un Comité siégeant en première instance	129
11.5	Procédures d'audition	130
11.6	Procédures d'appel	132
11.7	Décision d'un Comité de discipline	132
11.8	Dispositions finales	133

## **Chapitre 13**

### **Tableaux**

13.2	Tableau des âges	142
13.3	Tableau d'admissibilité pour joueurs affiliés et pour liste de réserve (Pré-novice à Junior)	143
13.4	Tableau des cotisations et sanctions de tournois et festivals (Novice à Junior)	144
13.5	Tableau des sanctions de tournois senior	145

# Informations administratives

---

## 1. Assurance

Votre tournoi est assuré au niveau responsabilité civile pour 20 000 000 \$ par Hockey Canada. Vous avez payé cette assurance lors de la dernière accréditation de votre tournoi ou festival.

L'assurance accident a été jumelée à l'assurance responsabilité devenant ainsi obligatoire pour tous.

Toutes les informations sur ces programmes d'assurances se retrouvent dans le bottin "La sécurité un travail d'équipe" de Hockey Canada que tous ont en leur possession.

Ce qui est important à retenir est que le tournoi n'a pas à fournir les formules de réclamation de cette assurance. Les organisations de hockey mineur ont le formulaire de réclamation de cette assurance. Il peut aussi s'obtenir sur le site Internet de Hockey Québec. Il faut le retourner à Hockey Québec et à noter que les photocopies sont acceptées.

## 2. Coût

Vous avez en annexe à ce document le tableau des cotisations et sanctions pour la saison 2008-2009. Ce tableau est ajusté annuellement en fonction du coût de la vie.

Il est obligatoire que les coûts d'inscription des équipes à vos tournois ou festivals n'excèdent pas ce que la réglementation de Hockey Québec permet pour les catégories de tournoi ou festival.

Tournois internationaux et nationaux : le coût d'inscription ne doit pas excéder 437 \$ par équipe à l'exception des équipes hors Québec où il n'y a aucune limite de cotisation.

Pour les tournois provinciaux, le montant est de 384 \$.

Pour les tournois interrégionaux et régionaux, le montant est de 323 \$.

Pour les festivals, le montant est de 187 \$.

## 3. Rapport final de tournoi

Le rapport final du tournoi (formule, chèques, documents) doit être envoyé dans un délai de trente (30) jours après la fin du tournoi.

Le formulaire "rapport final" doit être adéquatement rempli car il sert pour faire des statistiques au niveau de Hockey Québec sur le réseau provincial des tournois.

Je vous rappelle que les documents du rapport final doivent comprendre :

- A. photocopie de la formule d'enregistrement des membres d'une équipe;
- B. feuilles de pointage (originale);
- C. permis de tournoi ou travel permit;
- D. photocopie des avis de sanction;
- E. rapport final et chèque;
- F. Rapport de vérification de régie

#### 4. **Réponse rapide et respect du premier match**

Il est très important d'aviser le plus rapidement possible les équipes de leur acceptation ou refus afin qu'elles puissent s'inscrire dans d'autres tournois et protéger leurs dates à l'intérieur de leur cédule régulière de la saison.

Les ligues apprécient les tournois qui respectent, lors d'un premier match, la cédule régulière de l'équipe. La possibilité de respecter lors d'un deuxième match cette cédule de ligue est aussi appréciée quoique plus difficile à appliquer. Plusieurs tournois se déroulant sur deux fins de semaine en profitent pour présenter des classes et divisions complètes sur fin de semaine. Cette manière de procéder est appréciée des ligues et facilite les équipes qui doivent protéger leur fin de semaine pour s'inscrire dans un tournoi.

Il ne faut pas que les tournois choisissent des équipes en fonction de leur classement en saison régulière. Nous devons favoriser la politique du premier arrivé, premier servi.

#### 5. **Officiels**

Les officiels ou arbitres dans les tournois sont sans doute les personnes les plus importantes de votre activité. Pas d'arbitres, pas de match. Ils doivent donc faire partie intégralement de votre organisation. Ce sont un peu vos employés. Par contre, l'employeur n'a pas à s'ingérer dans le déroulement d'un match.

La meilleure relation va exister par le dialogue. Il peut être fait par vous ou un représentant nommé par vous. Vous avez le droit d'aller les voir dans la chambre des arbitres, d'exprimer votre accord ou opposition aux calendriers ou choix des officiels par l'arbitre en chef et donner votre appréhension sur un match à venir.

#### 6. **Présentation de votre horaire et de vos règlements**

Il est important de faire parvenir à votre responsable régional trente (30) jours avant le tournoi, l'horaire des matchs et vos règlements afin qu'ils soient approuvés et éviter des surprises à tout le monde et des corrections ou changements à la dernière minute.

## 7. Premiers soins

Le règlement de sécurité de Hockey Québec expiré le 22 octobre 2000 mais toujours en vigueur jusqu'à son renouvellement, précise à sa section 3, item 37 (Tournois et championnats) et section 4 (Les services) les obligations des tournois et festivals sur ces questions de sécurité.

Le plus important à retenir est qu'il est obligatoire pour les responsables des tournois et festivals d'assurer en tout temps une protection de base de premiers soins. Ce service est donné par du personnel possédant un cours de premiers soins ou détenant un diplôme médical ou para médical.

Cette obligation n'a rien à voir avec le préposé à la sécurité que l'on retrouve dans nos équipes de hockey.

Vous trouverez en annexe l'extrait du règlement de sécurité de Hockey Québec concernant cette obligation.

## 8. Abus sexuels

Il faut se sensibiliser sur la question des abus sexuels auprès de jeunes que l'on retrouve de plus en plus dans notre société. Il faut être prudent sur le comportement de vos bénévoles.

Il existe un mécanisme de vérification des antécédents de ces bénévoles auprès des forces policières en passant par les organisations de hockey mineur qui parrainent votre tournoi.

## 9. Chèques encaissés

Il ne faut pas accepter une équipe avant que le chèque d'inscription soit déposé et encaissé.

Certaines équipes, lorsqu'elles reçoivent leur horaire du tournoi, cancelent leur participation en effectuant un arrêt de paiement sur leur chèque d'inscription parce qu'insatisfaites de l'horaire de leurs matchs ou pour inscription à deux tournois en même temps pour s'assurer d'une participation à un des deux.

Il est ainsi difficile d'appliquer les sanctions de Hockey Québec pour l'abandon d'une équipe dans un tournoi.

## 10. Rapport final et formule d'accréditation des tournois

Le rapport final du tournoi (formule, chèque, documents) doit être envoyé dans un délai de trente (30) jours après la fin du tournoi.

Les formulaires d'accréditation de tournois vous sont envoyés à la fin de mars ou au début d'avril.

12. **Contenu des serviettes de Hockey Québec**

Les serviettes de Hockey Québec contiennent les documents suivants :

- A. Informations générales
- B. Bottin d'associations
- C. Liste des tournois et festivals
- D. Livre des règlements administratifs de Hockey Québec
- E. Règles de jeu de Hockey Canada
- F. Livre sur la sécurité de Hockey Canada

13. **Plaque souvenir**

Hockey Québec soulignera d'une manière spéciale les tournois qui en sont à leur 25<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup>, 35<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup>, 45<sup>e</sup> année d'existence en leur remettant une plaque souvenir.

# Information de régie

---

Vous trouverez dans ce paragraphe les items relevant de la régie qui sont les plus importants et à surveiller dans le déroulement de votre tournoi.

## 1. Lexique des règlements

Vous trouverez en annexe à ce guide un lexique touchant particulièrement les règlements de tournoi. Il vous permettra de trouver dans les plus brefs délais le règlement que vous aurez besoin en référence.

## 2. Joueurs sous-classés

Au secteur simple lettre, une région peut exceptionnellement autoriser un joueur à évoluer dans la division immédiatement inférieure en fonction de ses habiletés selon l'article 5.8.5 du Livre des règlements administratifs de Hockey Québec.

Ce joueur est inscrit sur la formule d'enregistrement d'équipe des membres d'une équipe avec sa date de naissance et aucun autre document d'attestation. La signature du registraire sur la formule d'enregistrement des membres d'une équipe sera la seule preuve que le tout est conforme.

## 3. Personnel derrière le banc

Cinq (5) personnes sont admissibles derrière un banc d'équipe. Selon nos règlements administratifs, ils doivent tous être membres et leur nom doit être inscrit sur la feuille de pointage à défaut de quoi l'équipe perdra le match s'il y a contestation d'admissibilité qui fait la preuve que la personne était inadmissible.

Donc, on ne peut donner des autorisations à des fils d'entraîneur absent ou de gérant ou à des parents pour remplacer un entraîneur absent sans courir le risque de disqualification. Ceci inclut les parrains, les marraines d'équipe ainsi que les mascottes.

De plus, avant chaque match, l'entraîneur du match doit signer la feuille de pointage reconnue par Hockey Québec ou la feuille officielle de la ligue.

Afin de s'assurer que les personnes admissibles derrière le banc d'équipe sont bien inscrites sur la feuille de pointage, ils devront signer ou inscrire leur nom sur la formule signée par les joueurs avant le match et qui sert à vérifier leur signature avec celle du formulaire d'enregistrement des membres d'une équipe.

## 4. Signature de l'officiel (arbitre)

Il est très important de s'assurer que la section des officiels sur la feuille de pointage est bien remplie et que l'officiel en charge du match signe la feuille de pointage à la fin de chaque match.

## 5. Entraîneurs

Toute personne inscrit sur la formule d'enregistrement des membres d'une équipe à titre d'entraîneur doit être accréditée avant le 31 décembre de chaque année faute de quoi l'entraîneur est suspendu jusqu'à son accréditation. C'est le sens de l'article 3.1 du Livre de règlements de Hockey Québec.

En pratique, il est donc possible que pour les tournois avant la période des fêtes, le niveau de certification des entraîneurs ne soit pas inscrit sur la formule d'enregistrement des membres d'une équipe et il faut les accepter comme tel car ils ont jusqu'au 31 décembre pour le faire. Il en est ainsi pour les préposés à la sécurité.

Dès le début de janvier, l'accréditation est obligatoire pour tous. Se référer à l'article 3.2 pour les niveaux requis en fonction de la division.

On ne retrouve plus la preuve de certification de l'entraîneur au cartable d'équipe. Son niveau d'accréditation est inscrit sur la formule d'enregistrement des membres d'une équipe et la vérification de sa possession a été effectuée au niveau de l'enregistrement de l'équipe. Les niveaux d'accréditations sont : entraîneur initiation, entraîneur récréation, introduction à la compétition 1, haute performance.

## 6. Préposé à la sécurité

Il est obligatoire d'avoir un préposé à la sécurité au niveau des équipes qu'elles soient double ou simple lettre et celui-ci doit être sur le banc à chaque match.

Il doit faire partie des cinq (5) officiels d'équipe permis par Hockey Québec et pour être derrière un banc d'équipe, son nom doit figurer sur la liste d'enregistrement des membres d'une équipe.

Comme les entraîneurs, il n'y a pas de preuve de certification au cartable d'équipe. Son niveau d'accréditation est inscrit sur la formule d'enregistrement des membres d'une équipe par le chiffre (1) et la vérification de sa possession a été effectuée au niveau de l'enregistrement d'équipe.

## 7. Liste des tournois et festivals

En conformité avec notre règlement 9.4.3, il est obligatoire de transmettre à votre responsable des tournois pour le 15 avril les formules d'accréditation des tournois internationaux, nationaux et pour le 30 avril, les tournois provinciaux, interrégionaux, régionaux et festivals afin de procéder dans les plus brefs délais à la confection de la liste des tournois et festivals pour l'année suivante.

## 8. Surtemps

Il est obligatoire qu'advenant une égalité après les périodes de jeu réglementaires que seul le règlement de Hockey Québec s'applique.

Ce règlement a été rédigé il y a plusieurs années à la demande de tous afin qu'il y ait homogénéité dans tous les tournois et éviter la multitude de formules maison qui existaient à ce moment-là.

9. **Tableau des âges**

Les équipes européennes et américaines en visite au Québec ainsi que celle du Canada doivent respecter les divisions d'âges de Hockey Canada.

Vous trouverez en annexe le tableau des âges pour la saison 2008-2009 de Hockey Canada et de Hockey Québec.

10. **Cartable d'équipe**

Il est obligatoire que les registraires de tournois gardent en leur possession les cartables des équipes inscrites. Il y a une tendance, depuis les dernières années, pour certains tournois, de faire une photocopie des documents nécessaires et de ne pas garder le cartable. Quand nos vérificateurs vont au tournoi, ils ne peuvent rien vérifier tel que la cédule de l'équipe, les feuilles de matchs etc... On garde ainsi le cartable et il y aura uniformité partout.

11. **Joueurs non inscrits sur la feuille de pointage**

En référence à l'article 2.2 des Règles de jeu de Hockey Canada ou on mentionne que lorsqu'un joueur a été omis de la feuille de match officielle par inadvertance, l'arbitre permettra que son nom soit ajouté à la feuille de pointage avant la fin du match pourvu que ce joueur ait été en uniforme et sur la glace ou au banc des joueurs au début du match.

12. **Joueurs ou entraîneurs suspendus**

Un joueur ou un entraîneur suspendu ne peut aller à la chambre des joueurs avant le début du match. Durant le déroulement du match, il doit se tenir éloigné du banc de son équipe et d'aucune façon diriger son équipe. Si sa suspension n'est seulement que d'une partie, il pourra aller dans la chambre des joueurs après le match. Si la suspension est de plus d'un match, il ne pourra aller à la chambre des joueurs après le match qu'à la fin de sa suspension.

# Règlements de sécurité

---

Extrait du règlement de sécurité de Hockey Québec lors d'un événement, d'une compétition ou d'un spectacle à caractère sportif.

## Section 1 Pré-requis

### Organisateur

34. Dans le présent chapitre, on entend par «organisateur» une association, une ligue ou un club affilié par Hockey Québec ou un mandataire de cette association, de cette ligue ou de ce club.

### Exigences

35. Le mandataire d'une organisation doit être âgé de 18 ans ou plus.

## Section 11 Responsabilités lors des matchs réguliers

### Avant la compétition

36. L'organisateur doit, avant la compétition :
- A. S'assurer de la présence d'officiels qualifiés nécessaire à la tenue de la compétition, conformément au chapitre V ;
  - B. S'assurer que tous les joueurs évoluent dans une classe et dans une division qui leur est permise en fonction des critères prescrits aux articles 17 et 18 ;

### Pendant la compétition

37. L'organisateur doit, pendant la compétition :
- A. S'assurer que les règles de jeu officielles de Hockey Canada, les règlements administratifs de Hockey Québec et le présent règlement de sécurité soient respectés ;
  - B. S'assurer que tout joueur ne peut participer à un match tant et aussi longtemps qu'il n'a pas complété une suspension en cours ;
  - C. S'assurer qu'aucune boisson alcoolique, drogue ou substance dopante ne circule dans les aires de jeu réservées aux joueurs et aux officiels ;

- D. Sensibiliser les joueurs à la Charte de l'esprit sportif du hockey sur glace reproduite à l'annexe.
- E. Connaître, suivre et respecter le code d'éthique de Hockey Québec, relatif à l'administrateur.

## Rapport

- 38. L'Organisateur doit, après la compétition, transmettre un rapport à Hockey Québec dans un délai de 10 jours de la fin de cette compétition lorsqu'une infraction au présent règlement est survenue durant la compétition.

## SECTION 111 Responsabilités lors des tournois ou championnats

### Tournois et championnats

- 39. Lors de tournois ou de championnats, l'organisateur doit :

Satisfaire aux exigences des articles 35 à 38 ;

Avant l'événement :

- A. Obtenir la sanction de Hockey Québec;
- B. S'assurer qu'aucune équipe ne participe à plus de deux matchs par jour et qu'une période de trois heures sépare la fin du premier match et le début du second ;
- C. S'assurer que les lieux, les installations et les équipements ainsi que les services et équipements de sécurité sont conformes aux exigences des chapitre V11, V111 et 1X ;
- D. Avoir à sa disposition les numéros de téléphone du service ambulancier, du service de police, du service d'incendie et de l'hôpital ;
- E. Détenir ou être couvert par une police d'assurance pour la responsabilité qu'il peut encourir en raison d'une faute commise dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions pendant toute la durée de la compétition. Le montant de la garantie doit être d'au moins 100 000 \$ par sinistre et 1 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres survenus pendant la période de garantie ;

Pendant l'événement, s'assurer que les équipes se présentent sur la glace avec le nombre minimum de joueurs prescrits dans les Règles de jeu officielles du hockey de Hockey Canada (annexe 1, section 11, article 16).

# Règlements Franc Jeu

---

## Les clientèles concernées

- A. Hockey masculin et féminin
- B. Divisions Novice à Junior inclusivement
- C. Classes simple lettre et double lettre

## Les activités touchées

- A. La saison régulière
- B. Les séries de fin de saison
- C. Les finales régionales
- D. Les finales provinciales
- E. Les tournois

## Caractéristiques de la grille Franc Jeu

- A. Chaque équipe qui respecte la norme de base établie en minutes de punition se mérite un point additionnel au classement général.
- B. Si la norme de base en minutes de punition n'est pas respectée, l'équipe n'aura pas de point supplémentaire.
- C. Toutes les infractions aux règles de jeu encourues par les joueurs et les entraîneurs sont comptabilisées, sauf celles résultant d'un tir de punition (punition mineure seulement).
- D. Les infractions s'additionnent pour chaque équipe « au total des minutes de punition » et chaque infraction comportant plus d'un code s'additionne également selon les équivalences suivantes :

Feuille de pointage		
Code	Description	Minutes de punition
Code A	Punition mineure ou mineur de banc	2 minutes
Code B	Punition majeure	5 minutes
Code C	Punition d'inconduite	10 minutes
Code D	Punition d'extrême inconduite ou grossière inconduite	10 minutes
Code E	Punition de match	10 minutes

- E. Lorsqu'un arbitre appelle une punition de banc à un officiel d'équipe (\*) en raison de son comportement, entraînant une punition d'extrême inconduite, grossière inconduite et punition de match, cette équipe perd automatiquement son point Franc Jeu.
- F.

- Codes : D-61 : Abus envers les officiels, conduite antisportive et autre inconduite.  
 D-62 : Se livrer à des insultes ou intimidation de nature discriminatoire.  
 D-66 : Inconduite grossière pour tourner le match en dérision  
 D-70 : Langage, geste abusif et obscène.  
 E-84 : Agression verbale envers un officiel.  
 E-85 : Agression physique envers un officiel.

(\*) Hockey Canada – Livre des règles – Glossaire page 31 officiel d'équipe.

### La grille officielle de Franc Jeu

Une seule grille Franc Jeu est en vigueur à Hockey Québec :

Division	Classe	Victoire			Point Franc Jeu	
		Victoire	Nulle	Défaite	Minutes de punition	Points
Novice	Simple lettre	2	1	0	8 minutes et moins	1
	Double lettre				9 minutes et plus	0
Atome	Simple lettre	2	1	0	10 minutes et moins	1
	Double lettre				11 minutes et plus	0
Pee-wee	Simple lettre	2	1	0	12 minutes et moins	1
	Double lettre				13 minutes et plus	0
Bantam	Simple lettre	2	1	0	16 minutes et moins	1
	Double lettre				17 minutes et plus	0
Midget	Simple lettre	2	1	0	20 minutes et moins	1
	Double lettre				21 minutes et plus	0
Junior	Simple lettre	2	1	0	22 minutes et moins	1
	Double lettre				23 minutes et plus	0
Féminin	Pee-wee	2	1	0	10 minutes et moins 11 minutes et plus	1 0
	Bantam	2	1	0	12 minutes et moins 13 minutes et plus	1 0
	Midget	2	1	0	14 minutes et moins 15 minutes et plus	1 0
	Junior	2	1	0	16 minutes et moins 17 minutes et plus	1 0

## Avertissement

Il est important de noter que la nature de l'outil Franc Jeu doit tenir compte des points Franc Jeu autant lors de la saison régulière, qu'au classement général et des séries de fin de saison.

### Les modalités du classement général

#### A. Saison régulière

Le total des points de performance et points Franc Jeu détermine la position des équipes au classement, le plus haut total octroyant la position supérieure.

S'il y a égalité au classement entre plusieurs équipes, la position supérieure est déterminée en fonction de l'article 9.8 (départage d'égalité) des Règlements administratifs de Hockey Québec.

#### B. Modalités d'application

Les modalités d'application sont liées au formulaire décidées par la région, la ligue ou le tournoi.

<b>Séries de fin de saison et finales régionales</b>	<b>A la ronde</b>
--	-------------------

##### i) Formulaire à la ronde

Le total des points de performance et de points Franc Jeu détermine la position des équipes au classement, le plus haut total octroyant la position supérieure.

S'il y a égalité au classement entre plusieurs équipes, la position supérieure est déterminée en fonction de l'article (départage d'égalité) des Règlements administratifs de Hockey Québec.

Une fois le tournoi à la ronde complété et la position des équipes connue, l'équipe qui détient la première position est déclarée championne pour l'une ou l'autre de ces activités. En d'autres circonstances un ou plusieurs matchs de demi-finale ou de finale doivent être organisés.

##### ii) Autres formulaires.

##### iii) Application Franc Jeu en période de surtemps.

<b>Séries de fin de saison et finales régionales</b>	<b>Semi-finale et / ou finale ↔ simple élimination 2 de 3, 3 de 5 ou 4 de 7</b>
--	---

Le plus haut total de points détermine le vainqueur du match :

En cas d'égalité à la fin des périodes réglementaires du match, le match se prolonge automatiquement même si une seule des deux formations qui s'affrontent a conservé son point Franc Jeu. Cependant, dans cette éventualité, cette dernière jouira d'une supériorité numérique (quatre contre trois) pendant les cinq premières minutes de cette prolongation, après quoi, s'il n'y a pas eu but, les équipes évolueront à forces égales.

A. Application période de surtemps – 5 minutes.

S'il y a période de surtemps en raison de l'application de cette règle, l'équipe fautive devra débiter cette période à court d'un joueur pour une durée de cinq minutes. Aucun joueur de l'équipe fautive n'aura à se rendre au banc des punitions afin de servir cette punition majeure.

B. Application période de surtemps – 10 minutes.

S'il y a période de surtemps en raison de l'application de cette règle, l'équipe fautive devra débiter la période de surtemps à court d'un joueur pour une durée de cinq minutes. L'entraîneur de l'équipe fautive, par l'entremise du capitaine sur la glace, désignera un joueur pour purger cette punition majeure. L'entraîneur peut désigner un joueur qui n'était pas sur la glace au moment de l'infraction (lire, fin de la période).

Note : Franc Jeu ne s'applique pas en période de surtemps.

## **Forfait**

Toute équipe qui remporte un match par défaut se mérite automatiquement trois points au classement, peu importe le type d'activité (saison régulière, séries de fin de saison, finales régionales, finales provinciales et tournois).

# Registrariat

---

Le permis de tournoi est toujours en vigueur et doit être récupéré par le tournoi auprès des équipes participantes. Plusieurs équipes le font parvenir avant le tournoi, d'autres le remettent à l'arrivée au tournoi.

Le numéro du permis de tournoi doit être identique à celui qui apparaît sur la formule d'enregistrement des membres d'une équipe et ceci sera à vérifier.

Le cartable d'équipe doit comprendre les éléments suivants :

- A. Calendrier des matchs de la ligue (pour vérifier les cinq (5) dernières feuilles de pointage en cas de suspension;
- B. Formule d'enregistrement des membres d'une équipe. Sans exception, seul les joueurs y figurant peuvent participer à votre tournoi. Il en est de même des joueurs affiliés indiqués et des entraîneurs. Ce formulaire doit être signé par un registraire d'association, de ligue ou de région. Antérieurement, on disait qu'un joueur n'ayant pas de contrat ou avec un contrat non approuvé ne pouvait jouer dans un tournoi; il en est de même avec cette liste informatisée. Les joueurs et entraîneurs doivent y être inscrits et la formule doit être approuvée par un registraire.

Cette formule doit absolument être une originale et aucune photocopie ne doit être acceptée. Cette formule ne doit être remise à aucun moment au tournoi et doit absolument rester dans le cartable d'équipe comme les contrats de Hockey Canada l'étaient antérieurement.

Cette formule est la plus importante de tout notre système de registrariat car elle sert à vérifier la légalité des joueurs et entraîneurs.

- C. Feuilles de pointage cinq (5) derniers matchs pour vérification de suspension.

- N.B. La preuve de la certification de l'entraîneur n'apparaît pas au cartable d'équipe. Son niveau d'accréditation est inscrit sur la formule d'enregistrement des membres d'une équipe et la vérification de sa possession a été effectuée à ce niveau.

Il en est ainsi de l'accréditation du préposé à la santé et à la sécurité. Les deux sont soumis à l'article 3.4 des Règlements administratifs de Hockey Québec en ce qui concerne leur remplacement en cas d'absence.

La formule d'enregistrement des membres d'une équipe est la formule la plus importante pour votre vérification d'éligibilité des joueurs, entraîneurs, classe et division de l'équipe.

Une photocopie de cette formule doit être récupérée par le registraire du tournoi car elle devra faire partie des documents à envoyer au responsable régional des tournois dans le rapport final.

Cette formule comprend une signature des joueurs à son extrémité. Elle servira à comparer la signature des joueurs qui doit se faire à chaque match.

Les joueurs éligibles et les officiels d'équipe doivent être inscrits sur ce formulaire afin de participer au tournoi.

**En tout temps**, la formule d'enregistrement des membres d'une équipe que le registraire du tournoi doit obligatoirement recueillir de chaque équipe **devra être une photocopie**. L'original reste au cartable d'équipe.

En fonction de la formule d'enregistrement des membres d'une équipe, le registraire du tournoi doit vérifier la signature des joueurs (joueuses) avec sa formule maison de signatures des joueurs (joueuses) d'avant les matchs, cocher à l'extrémité droite de la formule si la signature est conforme et s'assurer que le responsable d'équipe l'a bien signée.

La formule d'enregistrement des membres d'une équipe peut aussi servir à l'hébergement, préparation des feuilles de pointage et album du tournoi.

Lorsque l'équipe est éliminée, le registraire doit remplir sur la formule d'enregistrement des membres d'une équipe autant sur l'original que la photocopie l'espace intitulé "Approbation du registraire du tournoi". Il doit s'assurer que le responsable d'équipe a signé aux deux endroits prévus.

Le registraire du tournoi doit s'assurer à chaque match que le point Franc Jeu est bien appliqué et inscrit aux extrémités du bas de la feuille de pointage.

Le point Franc Jeu fait l'objet d'un chapitre dans ce guide des tournois quant à son application.

Après le tournoi, le registraire devra faire parvenir dans un délai de trente (30) jours au responsable régional des tournois de sa région, les documents suivants :

- i) les photocopies des formulaires d'enregistrement des membres d'une équipe
- ii) feuilles de pointage (originales);
- iii) permis de tournoi ou le permis de voyage;
- iv) copie des avis de sanction;
- v) rapport final pour Hockey Québec (2 copies)
- vi) rapport de vérification de régie

Vous trouverez en annexe un exemplaire de la formule d'enregistrement des membres d'une équipe.

N.B. Bien que dans ce chapitre on parle de registrariat pour un tournoi, il s'agit aussi de la même procédure pour les festivals.

# Description de tâches d'un registraire de tournoi ou festival

---

## Enregistrement de l'équipe

- récupère le permis de tournoi ou permis de voyage (s'il n'a pas été envoyé avant le tournoi ou festival);
- récupère la photocopie de la formule d'enregistrement des membres d'une équipe (si elle n'a pas été envoyée avant le tournoi ou festival);
- prend possession du cartable d'équipe et vérifie si les documents suivants sont présents :
  - i) calendrier des matchs de la ligue;
  - ii) formule d'enregistrement des membres d'une équipe approuvée par un registraire d'association, ligue ou région (originale seulement);
  - iii) feuilles de pointage (5 derniers matchs);

## Avant le match

- fait signer les joueurs avant le match et ceci à tous les matchs;
- vérifie si les joueurs qui ont signé la feuille d'avant match apparaissent sur la formule d'enregistrement des membres de l'équipe;
- compare la signature des joueurs de la formule d'avant match avec leur signature apparaissant sur la formule d'enregistrement des membres d'une équipe et coche l'extrémité droite de cette formule;
- vérifie si le numéro du permis de tournoi est identique à celui apparaissant sur la formule d'enregistrement des membres d'une équipe;
- rédige la feuille de pointage;
- s'assure que l'entraîneur a bien rempli le carreau «joueurs suspendus» sur la feuille de pointage en inscrivant s'il y a suspension les joueurs suspendus ainsi que le chiffre correspondant au nombre de matchs purgés soit 1/2, 2/2, 1/3, 3/3 etc; en fermant le carreau par une barre oblique s'il n'y a pas de suspension et en complétant le tout par la mise de ses initiales dans ce carreau;
- s'assure que le personnel en arrière du banc est bien inscrit sur la feuille de pointage (5 au maximum) et que chacun est bien inscrit sur la formule d'enregistrement des membres d'une équipe;
- s'assure que l'entraîneur a bien signé son nom sur la feuille de pointage.

## Après la troisième période du match

- s'assure que le point Franc Jeu est bien appliqué.

### Après le match

- vérifie si la feuille de pointage est conforme et bien complétée et que le point Franc Jeu a bien été inscrit aux extrémités du bas de la feuille de pointage;
- s'assure que l'officiel en charge du match a signé la feuille de pointage;
- vérifie s'il y a des avis de sanction à émettre;
- rédige les avis de sanction et en remet une copie à l'équipe, envoie à la ligue (l'adresse apparaît sur la formule d'enregistrement des membres d'une équipe) une photocopie de cet avis de sanction. Si l'adresse n'apparaît pas sur cette formule, il fera parvenir cet avis de sanction dans les plus brefs délais à son responsable régional des tournois;
- Dès que l'équipe est éliminée, complète la formule d'enregistrement des membres d'une équipe en remplissant l'espace prévu à la fin de cette formule intitulé "approbation du registraire du tournoi autant sur l'original que sur la photocopie et s'assure que le responsable de l'équipe a signé aux deux (2) endroits;
- Prépare le rapport final à être envoyé à son responsable régional des tournois dans les trente (30) jours suivants et s'assure que les documents suivants en font partie :
  - i) formulaire d'enregistrement des membres d'une équipe informatisée (photocopie seulement);
  - ii) feuilles de pointage (originale);
  - iii) permis de tournoi ou le permis de voyage;
  - iv) copie des avis de sanction;
  - v) rapport final pour Hockey Québec (2 copies);
  - vi) rapport de vérification de régie;

N.B. Si le registraire du tournoi partage cette description de tâches avec d'autres personnes, c'est sa responsabilité de s'assurer que les items de cette description de tâches soient réalisés.

# Tableau des cotisations et sanctions de tournois et festivals Novice à Junior

(Ce tableau sera ajusté annuellement)

Saison 2008-2009

CATÉGORIE	DÉPÔT	SANCTION	COTISATION DE L'ÉQUIPE À HOCKEY QUÉBEC		COTISATION DE L'ÉQUIPE AU TOURNOI/FESTIVAL	COTISATION MAXIMALE
			PROVINCIALE	RÉGIONALE		
INTERNATIONAL	500 \$	550 \$	98 \$	62 \$	277 \$	*437 \$
NATIONAL	500 \$	496 \$	98 \$	62 \$	277 \$	*437 \$
PROVINCIAL	200 \$	378 \$	88 \$	61 \$	235 \$	384 \$
INTERRÉGIONAL	***150 \$	**300 \$	41 \$	75 \$	207 \$	323 \$
RÉGIONAL	***150 \$	**241 \$	41 \$	75 \$	207 \$	323 \$
FESTIVAL	-----	<b>134 \$</b>	-----	<b>38 \$</b>	<b>149 \$</b>	<b>187 \$</b>

- Les taxes T.P.S. et T.V.Q. sont incluses dans ce tableau.
- Les assurances sont incluses dans le coût de la sanction.
- \* Il n'y a pas de limite de cotisation pour les équipes de l'extérieur du Québec.
- \*\* Part de Hockey Québec 87 \$ incluant les assurances à être retournée au secrétariat provincial.
- \*\*\* Dépôt demeurant sous la responsabilité de la région.

N.B. : - Lorsqu'un montant fixe est chargé à l'équipe au lieu d'un coût individuel à la porte d'entrée, ce montant ne doit pas être ajouté à la cotisation de l'équipe au tournoi ou festival, mais indiqué spécifiquement en ce sens dans un montant à part.

- Tout autre service offert aux équipes (repas – photo, etc...) doit être optionnel.

# Code de discipline et avis de sanction

---

Il y a suspension pour les infractions suivantes défini au guide d'utilisation pour les codes de punitions (voir annexe).

L'envoi au comité de discipline régional est celui d'où provient le joueur. Ce n'est pas au comité de discipline régional relevant du tournoi à rendre les sanctions sur ces cas.

Vous avez en annexe une formule de rapport disciplinaire pour l'article 7.5.5 à envoyer au comité de discipline concerné afin de faciliter sa tâche.

L'expulsion d'un responsable d'équipe relève de l'article 7.5.7 de Hockey Québec et le tableau des suspensions est différent de celui des joueurs pour la deuxième offense et plus.

Vous trouverez en annexe le tableau des sanctions, la codification des punitions 2008-2009 et le code de discipline.

Le règlement oblige les tournois à mettre sur pied un comité de discipline pour la durée de l'événement. En tout temps, un avis de sanction doit être rempli lors de suspension. Il faut bien les remplir, les envoyer aux présidents des ligues concernées dont l'adresse apparaît en bas à gauche sur la formule d'enregistrement des membres d'une équipe.

Si l'adresse n'est pas mentionnée, la copie de l'avis de sanction doit être envoyée à la région concernée dans les plus brefs délais.

**Aucun membre d'une organisation de tournoi ne peut modifier une infraction donnée par un officiel.** Seul l'officiel dans le match en cause peut y apporter une modification.

Il faut bien remplir le tableau de l'avis de sanction en bas à gauche indiquant le nombre de match de suspension purgé dans le tournoi et le nombre de match qu'il reste à purger.

Le dossier de discipline d'un joueur ou d'un responsable d'équipe pour fin de cumulatif des offenses est remis à zéro au début d'un tournoi ou festival. Aussi, les joueurs ou entraîneurs doivent purger leurs suspensions qui restent à purger avant de jouer dans votre tournoi mais si un joueur commet, lors de votre tournoi, une offense amenant une suspension, l'avis de sanction ne sera pas rédigé en tenant compte du cumulatif des offenses antérieures à votre tournoi.

Par contre, il faudra tenir compte du cumulatif des offenses à l'intérieur de votre tournoi pour rédiger votre avis de sanction. Ce sont, par expérience, des cas d'exception qui ne se produiront pas souvent dans votre tournoi mais qu'il faut surveiller.

Sur l'avis de sanction, "à sanction émise le", on y mentionne la date de l'infraction. Si l'infraction se purge ou se termine à l'intérieur du tournoi, on y mentionne la date de la fin sinon, on laisse l'espace blanc.

En terminant, plusieurs interprètent à leur façon l'article 1.5 de Hockey Québec sur la tenue d'une suspension.

Cet article dit que toute suspension imposée suite à un match (incluant les matchs hors concours et pré-saison) doit être servie lors des matchs de calendrier régulier qui suivent la suspension de l'équipe du membre ou de séries éliminatoires ou tournois ou festivals ou championnat régional ou championnat provincial.

Donc suspension dans une ligue : suspendu match suivant ligue ou tournoi. C'est la raison pour laquelle le registraire du tournoi vérifie les cinq (5) dernières feuilles de pointage.

Suspension dans un tournoi : suspendu match suivant du tournoi et si éliminé du tournoi, suspension dans sa ligue. C'est la raison pour laquelle le registraire du tournoi envoie une copie de l'avis de sanction à la ligue.

Une ligue ne peut lever une suspension car un de ses joueurs (euses) va en tournoi et faire les suspensions dans la ligue seulement.



## Avis de sanction pour un tournoi

(à remettre à l'équipe)

NOM : _____	MATCH NO : _____
PRÉNOM : _____	DATE : _____
NOM DE L'ÉQUIPE : _____	DIVISION : _____
VILLE : _____	CLASSE : _____
LIGUE : _____	JOUEUR : <input type="checkbox"/>
RÉGION : _____	RESPONSABLE D'ÉQUIPE <input type="checkbox"/>
CODE DE L'INFRACTION : _____	SANCTION (aucune) <input type="checkbox"/>
COMMENTAIRES : _____	AVERTISSEMENT <input type="checkbox"/>
_____	SUSPENSION <input type="checkbox"/>
_____	NBRE DE MATCHS <input type="checkbox"/>
_____	DATE DU DÉBUT _____
_____	DATE DE LA FIN _____
<b>À L'USAGE DU COMITÉ DE DISCIPLINE</b>	<b>Signature des membres du Comité de Discipline et règlements du tournoi ou du championnat</b>
NOMBRE DE MATCHS PURGÉS : _____	_____
PURGÉS AU(X) MATCH(S) NO : _____	_____
NOMBRE DE MATCH (S) À PURGER : _____	_____
ÉQUIPE INFORMÉE : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	_____
NOM DU TOURNOI _____	_____
NOM DU CHAMPIONNAT _____	DATE : _____
RÉGIONAL	

## 7.5.6 Tableau des sanctions

Pour fins d'application des règlements 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3, 7.5.4, 7.5.5 et 7.5.7 le tableau suivant permet de déterminer les sanctions à servir.

<b>OFFENSES ET SANCTIONS</b>			
Une OFFENSE consiste à se voir décerner un ou plusieurs codes de punitions d'une même catégorie d'infraction d'un match. Une SANCTION consiste à se voir décerner un ou plusieurs matchs de suspension par suite d'une infraction commise. Ce nombre correspond à chacun des codes reçus et selon l'offense à laquelle le membre est rendu pour cette catégorie d'infraction.			
CATÉGORIES D'INFRACTIONS	1 <sup>re</sup> offense	2 <sup>e</sup> offense	3 <sup>e</sup> offense
Agresseur, Instigateur et 3 <sup>e</sup> homme (7.5.1)	2 matchs	4 matchs + CD	Suspension indéfinie + CD
Bataille (7.5.2)	Joueur: 2 matchs	Joueur: 4 matchs + CD	Joueur: Indéf. + CD Entraîneur: 1 match
Si dernier 5 min	Joueur: + 1 match Entraîneur: avertissement	Joueur: + 2 matchs Entraîneur: 1 match	Joueur: Indéf. + CD Entraîneur: 1 match
Mise en échec par derrière et mise en échec à la tête (7.5.3)	Mineure: 1 match Majeure: 2 matchs	Mineure: 2 matchs Majeure: 4 matchs	Mineure: Indéf. + CD Majeure: Indéf. + CD
Extrême inconduite et inconduite grossière (7.5.4)	Joueur: 1 match	Joueur: 2 matchs	Joueur: Indéf. + CD
	Resp. équipe: 2 matchs	Resp. équipe: 4 matchs + CD	Resp. équipe: indéf. + CD
Toutes les punitions de match (7.5.5)	3 matchs minimum + CD	3 matchs minimum + CD	Indéfinie + CD
<p>Note 1: Toutes les sanctions indiquées dans ce tableau sont automatiques et sans droit d'appel.</p> <p>Note 2: À sa discrétion, le Comité de discipline régional ou provincial selon le cas peut augmenter la sanction.</p> <p>Note 3: Dans ce tableau, la mention «Indéf. + CD» signifie que le joueur est suspendu indéfiniment jusqu'à ce que le Comité de discipline concerné rende décision et il doit le faire dans les 30 jours suivant l'infraction.</p>			

# Rapport disciplinaire

## Comité régional de discipline et règlements

---

En vertu du règlement 7.5.5 tout joueur se méritant une punition de match pour agression verbale envers un officiel (E84 + B84) et agression physique envers un officiel (E85 + B85) sera référé au comité régional de discipline et règlements.

### MEMBRE SANCTIONNÉ

NOM : .....

ADRESSE : .....

VILLE : ..... CODE POSTAL : .....

ÉQUIPE : ..... DIVISION : .....

MATCH : ..... CLASSE : .....

ENDROIT : ..... LIGUE : .....

DATE DE LA MATCH : .....

### OFFICIELS

ARBITRE : ..... TÉLÉPHONE : .....

JUGE DE LIGNE : ..... TÉLÉPHONE : .....

JUGE DE LIGNE : ..... TÉLÉPHONE : .....

N.B. : Tout rapport disciplinaire devra comprendre les coordonnées du membre sanctionné ainsi que la feuille de pointage (**rapport de l'arbitre original et non retranscrit**) et l'avis de sanction émise par la ligue ou le tournoi afin qu'une décision du comité régional de discipline et règlements soit rendue.

## TABLEAU DES ÂGES 2008-2009

DIVISION	ÂGE	Pour la saison 2008-2009, est éligible à évoluer pour la division correspondant à son âge tout joueur né entre le :
JUNIOR	21 ans *	1 <sup>er</sup> janvier 1987 et le 31 décembre 1987
	20 ans	1 <sup>er</sup> janvier 1988 et le 31 décembre 1988
	19 ans	1 <sup>er</sup> janvier 1989 et le 31 décembre 1989
	18 ans	1 <sup>er</sup> janvier 1990 et le 31 décembre 1990
MIDGET incluant Midget AAA	17 ans	1 <sup>er</sup> janvier 1991 et le 31 décembre 1991
	16 ans	1 <sup>er</sup> janvier 1992 et le 31 décembre 1992
	15 ans	1 <sup>er</sup> janvier 1993 et le 31 décembre 1993
MIDGET ESPOIR	15 ans	1 <sup>er</sup> janvier 1993 et le 31 décembre 1993
BANTAM	14 ans	1 <sup>er</sup> janvier 1994 et le 31 décembre 1994
	13 ans	1 <sup>er</sup> janvier 1995 et le 31 décembre 1995
PEE-WEE	12 ans	1 <sup>er</sup> janvier 1996 et le 31 décembre 1996
	11 ans	1 <sup>er</sup> janvier 1997 et le 31 décembre 1997
ATOME	10 ans	1 <sup>er</sup> janvier 1998 et le 31 décembre 1998
	9 ans	1 <sup>er</sup> janvier 1999 et le 31 décembre 1999
NOVICE	8 ans	1 <sup>er</sup> janvier 2000 et le 31 décembre 2000
	7 ans	1 <sup>er</sup> janvier 2001 et le 31 décembre 2001
PRÉ-NOVICE	6 ans	1 <sup>er</sup> janvier 2002 et le 31 décembre 2002
	5 ans	1 <sup>er</sup> janvier 2003 et le 31 décembre 2003

Note 1	4 ans	Toute organisation pourra enregistrer des joueurs nés entre le : 1 <sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2004
Note 2	* Nombre de joueurs de 21 ans permis Hockey Junior (régional) Voir article 5.7.3	

# Directives adressées aux appointeurs des arbitres

---

1. **La collaboration entre** les appointeurs est nécessaire pour présenter sur la glace les meilleurs officiels.

2. **La cédule de l'arbitrage devrait être remise aux responsables du tournoi**

Les rapports avec ces derniers devraient être empreints d'humilité et d'ouverture. Lorsqu'on vous demande de ne pas faire officier un arbitre dans une partie; c'est que l'on pense que la situation avec une des deux (2) équipes pourrait s'envenimer. Vous êtes responsable de la nomination des officiels. La collaboration avec les responsables des tournois est souhaitable. Les affrontements, les interventions maladroites nous écartent de l'harmonie qui devrait régner entre les divers intervenants.

3. **La cédule d'arbitrage doit être affichée dans le vestiaire**

Les feuilles de pointage doivent être signées dans le vestiaire. Les rapports des parties doivent être écrits après les matchs concernés.

4. **La liste des arbitres avec leurs numéros de téléphone** doit être affichée dans le vestiaire.

5. **La présence sur place et en tout temps** d'une personne ressource pour l'arbitrage est un moyen efficace pour régler s'il y a lieu les litiges ou plaintes. De plus, cette personne ressource peut faciliter la sortie des officiels avec l'aide du personnel de la sécurité.

6. **Accueil des organisateurs ou des responsables d'équipes**

S'ils se présentent dans le vestiaire des officiels, recevez-les avec courtoisie.

7. **Sortie des officiels**

Ces derniers doivent emprunter le chemin le plus sécuritaire pour se rendre à leur chambre. (Éviter la proximité de l'équipe perdante)

8. **Un téléphone dans la chambre des officiels**

Un arbitre ne peut se rendre ou est retardé durant le trajet; la personne ressource pourra mieux manœuvrer et assigner un remplaçant. **Les officiels devraient connaître le numéro de téléphone du vestiaire lorsqu'ils reçoivent leurs assignations.**

9. **Le nombre de matchs officiés en charge par jour ne devrait pas excéder 3 parties sur les lignes**

Quatre (4) matchs séparés par un repos devraient être le maximum permis dans une journée. Il est préférable de bien confectionner la cédule d'arbitrage afin que les équipes ne soient pas officiées par les mêmes officiels et cela dans la mesure du possible.

10. **Le système à trois (3) officiels est à privilégier**; quoique le système à deux (2) officiels est autorisé dans les divisions Atome et Pee-wee.

11. **Différence de sept (7) buts**

Pour tout tournoi ou festival, il est permis après la deuxième période complète, advenant une différence de sept (7) buts :

- A. de mettre fin au match;
- B. de chronométrer du temps continu.

12. **Gestion des punitions en période de surtemps**

La gestion des punitions en période de surtemps est différente du temps régulier de la partie. Nous débutons le surtemps : 4 joueurs contre 4 joueurs (4X4). S'il survient une punition : nous jouerons 4 contre 3 joueurs (4X3). Une deuxième pénalité à la même équipe : nous rajoutons un joueur à l'autre équipe (5X3). Si la première punition s'achève avant un coup de sifflet : nous jouerons 5 contre 4 (5X4). Au sifflet, nous jouerons 4 contre 3 (4X3), si la deuxième punition n'est pas terminée. À noter que ce processus de rajouter un joueur ne s'applique que lors d'une deuxième punition à une même équipe fautive. En effet, s'il survient une troisième ou quatrième pénalité à une équipe, ces punitions seront retardées dans le chronométrage.

Vous trouverez en annexe des exemples de pénalité en surtemps.



## HOCKEY QUÉBEC CODIFICATION DES PUNITIONS 2008-2009



<i>CODIFICATION DES PUNITIONS</i>		
CODES	SIGNIFICATION	TEMPS
<b>A</b>	Punition MINEURE ou MINEURE de banc	<b>2 minutes</b>
<b>B</b>	Punition MAJEURE	<b>5 minutes</b>
<b>C</b>	Punition d'INCONDUITE	<b>10 minutes</b>
<b>D</b>	Punition d'EXTRÊME INCONDUITE ou GROSSIERE INCONDUITE	(Expulsion)
<b>E</b>	Punition de MATCH	(Expulsion)
<b>F</b>	Tir de punition	-
<b>/S</b>	Punition après le sifflet (Ex : A86 / S)	-
<b>NP</b>	Punition sur le non porteur de la rondelle (Codes # 38 # 45 # 46 # 86)	-

<i>INFRACTIONS RELATIVES AUX BATAILLES</i>			
Groupe 1	NO.	INFRACTIONS (Anciens codes)	CODES
		<i>Articles</i>	
	<b>1</b>	Agresseur	<b>B1 + D1 + A1 (Expulsion)</b>
	<b>2</b>	Bataille	<b>B2 + D2</b>
	<b>3</b>	Coup(s) de poing(s) 1 seul joueur impliqué	<b>B3 + D3 + A1</b>
	<b>4</b>	Instigateur	<b>B4 + D4 + A4 (Expulsion)</b>
	<b>5</b>	Demeurer sur les lieux d'une bataille	<b>C5</b>
	<b>6</b>	Deuxième bataille ou bataille subséquente au cours d'un même arrêt de jeu	<b>D6</b>
	<b>7</b>	Troisième ou autre joueur à intervenir dans une bataille	<b>D7</b>
	<b>8</b>	1 <sup>er</sup> joueur à quitter le banc lors d'une bataille ou pour entreprendre une bataille	<b>A8 + A8 + D8</b>
	<b>9</b>	Gardien qui quitte son enceinte lors d'une bataille	<b>A9</b>
	<b>10</b>	Saisir les cheveux, protecteur facial, casque protecteur ou la mentonnière sans en tirer avantage pour infliger une correction ou blessure.	<b>A10 ou B10 + D10</b>
		6.1(49)	
	<b>11</b>	Saisir les cheveux, protecteur facial, casque protecteur ou la mentonnière et en tirer avantage pour infliger une correction ou blessure	<b>E11 + B11</b>
		6.1(49)	
	<b>12</b>	Utiliser son protecteur facial comme une arme	<b>E12 + B12</b>
	<b>13</b>	Ruban gommé ou autre matériau sur les mains pour blesser un adversaire	<b>E13 + B13</b>
	<b>14</b>	Enlever son casque pour se battre ou inviter un adversaire à se battre	<b>D14</b>
		3.6 (24)	

<i>INFRACTIONS COMMISES AVEC LE BÂTON</i>			
Groupe 2	NO.	INFRACTIONS (Anciens codes)	CODES
		<i>Articles</i>	
H.C art. 28 f	Tout joueur amassant un total de trois (3) punitions du Groupe 2 pendant le même match sera expulsé du match.		
	<b>22</b>	Coup de bâton	<b>A22 ou B22 + D22 ou E22 + B22</b>
	<b>23</b>	Darder	<b>A23 + A23 ou A23 + A23 + D23 ou E23 + B23</b>
	<b>24</b>	Donner un "six pouces"	<b>A24 + A24 ou A24 + A24 + D24 ou E24 + B24</b>
	<b>25</b>	Faire double échec	<b>A25 ou B25 + D25 ou E25 + B25</b>
	<b>26</b>	Porter son bâton trop élevé	<b>A26 ou B26 + D26 ou E26 + B26</b>
		8.2 (62)	

<i>INFRACTIONS COMMISES AVEC LE CORPS</i>			
Groupe 3	NO.	INFRACTIONS (Anciens codes)	CODES
		<i>Articles</i>	
	<b>31</b>	Assaut	<b>A31 ou B31 + D31</b>
	<b>32</b>	Tentative de blesser	<b>E32 + B32</b>
	<b>33</b>	Cracher	<b>E33 + B33</b>
	<b>34</b>	Donner du coude	<b>A34 ou B34 + D34</b>
	<b>35</b>	Donner du genou	<b>A35 ou B35 + D35</b>
	<b>36</b>	Donner un coup de patin	<b>E36 + B36</b>
		6.1(49)	

Groupe 3		INFRACTIONS COMMISES AVEC LE CORPS (SUITE)	
NO.	INFRACTIONS (Anciens codes)	Articles	CODES
37	Donner un coup de tête	6.1 (49)	A37 + A37 ou A37 + A37 + D37 ou E37 + B37
38	Faire trébucher	7.4 (85)	A38 ou B38 + D38 ou F38
39	Mise en échec illégal	6.2 (50)	A39 ou B39 + D39
40	Mise en échec par-derrière	6.4 (53)	A40 + D40 ou B40 + D40 ou E40 + B40
41	Obstruction	7.3/7.4 (66/85)	A41 ou B41 + D41 ou F41
42	Obstruction du banc	7.3 (66)	A42 ou A42 + D42 ou F42
43	Obstruction sur le gardien de but	7.3 (66)	A43 ou B43 + D43
44	Donner de la bande	6.2 (50)	A44 ou B44 + D44
45	Retenir	7.1 (63)	A45 ou B45 + D45
46	Avoir retenu le bâton	7.1 (63)	A46
47	Rudesse	6.7 (59)	A47 ou B47 + D47
48	Mise en échec à la tête	6.5 (86)	A48 + D48 ou B48 + D48 ou E48 + B48

Groupe 4		INFRACTIONS DIVERSES	
NO.	INFRACTIONS (Anciens codes)	Articles	CODES
61	Abus verbal envers les officiels, conduite antisportive et inconduite.	9.2 (47)	A61 ou C61 ou D61
62	Se livrer à des insultes ou intimidation de nature discriminatoire	9.2 (47)	D62
63	Demande non justifié de mesurage	Section 3	A63
64	Déplacer intentionnellement le but de sa position	10.1 (55)	A64 ou F64
65	Déplacer intentionnellement le but de sa position lors d'une échappée	10.1 (55)	F65
66	Inconduite grossière pour tourner le match en dérision	9.2 (47)	D66
67	Jouer avec un bâton brisé	3.2 (51)	A67
68	Jouer avec un bâton illégal ou obtenu illégalement	3.3/3.2 (21/51)	A68
69	Lancer son bâton ou tout autre objet	9.8 (82)	A69 ou C69 ou F69
70	Langage, geste abusif et obscènes	9.2 (47)	A70 ou C70 ou D70
71	Mise au jeu illégale	10.2 (57)	A71
72	Ne pas se rendre immédiatement au banc des punitions	9.2 (47)	C72
73	Participer au jeu sans l'équipement protecteur approprié	3.6 (24)	A73 ou C73 (inscrire JOUEUR INADMISSIBLE sur la feuille de match)
74	Porter un équipement non réglementaire	3.6 (24)	A74 ou C74
75	Deuxième punition d'inconduite	4.5 (31)	D75
76	Provoquer l'adversaire	9.2 (47)	C76
77	Punition de banc ou d'équipe	4.3 (29)	A77
78	Quitter le banc des punitions (peut ou non s'ajouter au code 8)	9.5 (70)	A78 ou F78
79	Refus de se soumettre à un mesurage	3.3 (21)	A79 + C79
80	Refus de se mettre au jeu ou refus de quitter le banc ou la glace	10.14 (78)	B80 + D80 ou B80 + D80 + F80
81	Retarder le jeu	10.1 (55)	A81 ou F81
82	Saisir ou geler la rondelle	10.3/9.1 (58/61)	A82 ou F82
83	Trop de joueurs sur la patinoire	2.5 (19)	A83 ou F83
84	Agression verbale envers un officiel	9.6 (71)	E84 + B84
85	Agression physique envers un officiel	9.6 (71)	E85 + B85
86	Accrocher	7.2 (64)	A86 ou B86 + D86
87	Tir botté	9.4 (68)	A87 ou B87 + D87
88	Quitter le banc en fin de période et/ou de match (entraîneur)	10.15 (81)	A88 ou D88 (entraîneur)
99	Divers (Expliquer)	-	A - B - C - D - E ou F99

# Codes des punitions et le nombre de match de suspensions

Légende : IND = indéfiniment

CD = Comité de discipline

#	Description des codes de pénalités	Type	1 <sup>re</sup> offense	2 <sup>e</sup> offense	3 <sup>e</sup> offense	Formule Franc Jeu
			<i>Voir interprétation article 7.5.6</i>			
<b>INFRACTIONS RELATIVES AUX BATAILLES</b>						
1	Agresseur	A1 + B1 + D1	4 matchs	8 matchs + CD	IND + CD	17 min
	Si dernier 5 minutes		5 matchs	10 matchs + CD	IND + CD	
2	Bataille	B2 + D2	2 matchs	4 matchs + CD	IND + CD	15 min
	Si dernier 5 minutes (joueur)		3 matchs	6 matchs + CD	IND + CD	
	Si dernier 5 minutes (entraîneur)		avertissement	1 match	1 match	
3	Coup(s) de poing (1 seul joueur impliqué)	B3 + D3 + A1	4 matchs	8 matchs + CD	IND + CD	17 min
	Si dernier 5 minutes		5 matchs	10 matchs + CD	IND + CD	
4	Instigateur	B4 + D4 + A4	4 matchs	8 matchs + CD	IND + CD	17 min
	Si dernier 5 minutes		5 matchs	10 matchs + CD	IND + CD	
5	Demeurer sur les lieux d'une bataille	C5	Aucune	Aucune	Aucune	10 min
6	Deuxième bataille ou bataille subséquente au cours d'un même arrêt de jeu	D6	1 match	2 matchs	IND + CD	10 min
7	Troisième ou autre joueur à intervenir dans une bataille	D7	4 matchs	8 matchs + CD	IND + CD	10 min
	Si dernier 5 minutes		5 matchs	10 matchs + CD	IND + CD	
8	Premier joueur à quitter le banc lors d'une bataille ou pour entreprendre une bataille	A8 + A8 + D8	1 match	2 matchs	IND + CD	14 min
9	Gardien qui quitte son enceinte lors d'une bataille	A9	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
10	Saisir les cheveux, le protecteur facial, le casque protecteur, ou la mentonnière, sans en tirer avantage pour infliger une correction ou blessure	A10	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Saisir les cheveux, le protecteur facial, le casque protecteur, ou la mentonnière, sans en tirer avantage pour infliger une correction ou blessure	B10 + D10	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
11	Saisir les cheveux, le protecteur facial, le casque protecteur, ou la mentonnière, pour en tirer avantage pour infliger une correction ou blessure	E11 + B11	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
12	Utiliser son protecteur facial comme une arme	E12 + B12	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
13	Utiliser du ruban gommé ou autre matériau sur les mains pour blesser un adversaire	E13 + B13	3 matchs	3 matchs	IND + CD	15 min
14	Enlever son casque pour se battre ou inviter un adversaire à se battre	D14	1 match	2 matchs	IND + CD	10 min

Légende : IND = indéfiniment

CD = Comité de discipline

#	Description des codes de pénalités	Type	1 <sup>re</sup> offense	2 <sup>e</sup> offense	3 <sup>e</sup> offense	Formule Franc Jeu
			<i>Voir interprétation article 7.5.6</i>			
<b>INFRACTIONS COMMISES AVEC LE BÂTON</b>						
22	Coup de bâton	A22	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Coup de bâton	B22 + D22	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
	Coup de bâton	E22 + B22	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
23	Darder	A23 + A23	Aucune	Aucune	Aucune	4 min
	Darder (officiel d'équipe)	A23 + A23 + D23	1 match	2 matchs	IND + CD	14 min
	Darder	E23 + B23	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
24	Donner un six pouces	A24 + A24	Aucune	Aucune	Aucune	4 min
	Donner un six pouces (officiel d'équipe)	A24 + A24 + D24	1 match	2 matchs	IND + CD	14 min
	Donner un six pouces	E24 + B24	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
25	Faire double-échec	A25	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Faire double-échec	B25 + D25	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
	Faire double-échec	E25 + B25	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
26	Porter son bâton trop élevé	A26	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Porter son bâton trop élevé	B26 + D26	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
	Porter son bâton trop élevé	E26 + B26	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min

#	Description des codes de pénalités	Type	1 <sup>re</sup> offense	2 <sup>e</sup> offense	3 <sup>e</sup> offense	Formule Franc Jeu
			<i>Voir interprétation article 7.5.6</i>			
<b>INFRACTIONS COMMISES AVEC LE CORPS</b>						
31	Assaut	A31	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Assaut	B31 + D31	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
32	Tentative de blesser	E32 + B32	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
33	Cracher	E33 + B33	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
34	Donner du coude	A34	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Donner du coude	B34 + D34	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
35	Donner du genou	A35	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Donner du genou	B35 + D35	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
36	Donner un coup de patin	E36 + B36	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
37	Donner un coup de tête	A37 + A37	Aucune	Aucune	Aucune	4 min
	Donner un coup de tête (officiel d'équipe)	A37 + A37 + D37	1 match	2 matchs	IND + CD	14 min
	Donner un coup de tête	E37 + B37	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
38	Faire trébucher	A38	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Faire trébucher	B38 + D38	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
	Faire trébucher	F38	Aucune	Aucune	Aucune	0 min
39	Mise en échec illégale	A39	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Mise en échec illégale	B39 + D39	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
40	Mise en échec par derrière	A40 + D40	1 match	2 matchs	IND + CD	12 min
	Mise en échec par derrière	B40 + D40	2 matchs	4 matchs	IND + CD	15 min
	Mise en échec par derrière	E40 + B40	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
41	Obstruction	A41	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Obstruction	B41 + D41	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
	Obstruction	F41	Aucune	Aucune	Aucune	0 min

Légende : IND = indéfiniment

CD = Comité de discipline

#	Description des codes de pénalités	Type	1 <sup>re</sup> offense	2 <sup>e</sup> offense	3 <sup>e</sup> offense	Formule Franc Jeu
			<i>Voir interprétation article 7.5.6</i>			
<b>INFRACTIONS COMMISES AVEC LE CORPS (SUITE)</b>						
42	Obstruction du banc	A42	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Obstruction du banc	A42 + D42	1 match	2 matchs	IND + CD	12 min
	Obstruction du banc	F42	Aucune	Aucune	Aucune	0 min
43	Obstruction sur le gardien de but	A43	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Obstruction sur le gardien de but	B43 + D43	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
44	Donner de la bande	A44	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Donner de la bande	B44 + D44	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
45	Retenir	A45	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Retenir	B45 + D45	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
46	Avoir retenu le bâton	A46	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
47	Rudesse	A47	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Rudesse	B47 + D47	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
48	Mise en échec à la tête	A48 + D48	1 match	2 matchs	IND + CD	12 min
	Mise en échec à la tête	B48 + D48	2 matchs	4 matchs	IND + CD	15 min
	Mise en échec à la tête	E48 + B48	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min

#	Description des codes de pénalités	Type	1 <sup>re</sup> offense	2 <sup>e</sup> offense	3 <sup>e</sup> offense	Formule Franc Jeu
			<i>Voir interprétation article 7.5.6</i>			
<b>INFRACTIONS DIVERSES</b>						
61	Abus verbal envers les officiels, conduite antisportive et inconduite	A61	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Abus verbal envers les officiels, conduite antisportive et inconduite	C61	Aucune	Aucune	Aucune	10 min
	Abus verbal envers les officiels, conduite antisportive et inconduite	D61	1 match	2 matchs	IND + CD	10 min
62	Se livrer à des insultes ou intimidation de nature discriminatoire	D62	1 match	2 matchs	IND + CD	10 min
63	Demande non justifiée de mesurage	A63	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
64	Déplacer intentionnellement le but de sa position	A64	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Déplacer intentionnellement le but de sa position	F64	Aucune	Aucune	Aucune	0 min
65	Déplacer intentionnellement le but de sa position lors d'une échappée	F65	Aucune	Aucune	Aucune	0 min
66	Inconduite grossière pour tourner le match en dérision	D66	1 match	2 matchs	IND + CD	10 min
67	Jouer avec un bâton brisé	A67	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
68	Jouer avec un bâton illégal ou obtenu illégalement	A68	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
69	Lancer son bâton ou tout autre objet	A69	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Lancer son bâton ou tout autre objet	C69	Aucune	Aucune	Aucune	10 min
	Lancer son bâton ou tout autre objet	F69	Aucune	Aucune	Aucune	0 min
70	Langage, geste abusif et obscène	A70	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Langage, geste abusif et obscène	C70	Aucune	Aucune	Aucune	10 min
	Langage, geste abusif et obscène	D70	1 match	2 matchs	IND + CD	10 min
71	Mise au jeu illégale	A71	Aucune	Aucune	Aucune	2 min

Légende : IND = indéfiniment

CD = Comité de discipline

#	Description des codes de pénalités	Type	1 <sup>re</sup> offense	2 <sup>e</sup> offense	3 <sup>e</sup> offense	Formule Franc Jeu
<i>Voir interprétation article 7.5.6</i>						
<b>INFRACTIONS DIVERSES (SUITE)</b>						
72	Ne pas se rendre immédiatement au banc des punitions	C72	Aucune	Aucune	Aucune	10 min
73	Participer au jeu sans l'équipement protecteur approprié	A73	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Participer au jeu sans l'équipement protecteur approprié	C73	Aucune	Aucune	Aucune	10 min
74	Porter un équipement illégal	A74	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Porter un équipement illégal	C74	Aucune	Aucune	Aucune	10 min
75	Deuxième punition d'inconduite	D75	1 match	2 matchs	IND + CD	10 min
76	Provoquer l'adversaire	C76	Aucune	Aucune	Aucune	10 min
77	Punition de banc ou d'équipe	A77	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
78	Quitter le banc des punitions (peut ou non s'ajouter au code 8)	A78	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Quitter le banc des punitions (peut ou non s'ajouter au code 8)	F78	Aucune	Aucune	Aucune	0 min
79	Refus de se soumettre à un mesurage	A79 + C79	Aucune	Aucune	Aucune	12 min
80	Refus de se mettre au jeu	B80 + D80	1 match + CD	2 matchs + CD	IND + CD	15 min
	Refus de se mettre au jeu	B80 + D80 + F80	1 match + CD	2 matchs + CD	IND + CD	15 min
81	Retarder le jeu	A81	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Retarder le jeu	F81	Aucune	Aucune	Aucune	0 min
82	Saisir ou geler la rondelle	A82	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Saisir ou geler la rondelle	F82	Aucune	Aucune	Aucune	0 min
83	Trop de joueurs sur la patinoire	A83	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Trop de joueurs sur la patinoire	F83	Aucune	Aucune	Aucune	0 min
84	Agression VERBALE envers un officiel	E84 + B84	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
85	Agression PHYSIQUE envers un officiel	E85 + B85	3 matchs + CD	3 matchs + CD	IND + CD	15 min
(Si agression physique intentionnelle minimum 1 an (Réf. HC - 9.6 B))						
86	Accrocher	A86	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Accrocher	B86 + D86	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
87	Tir botté	A87	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Tir botté	B87 + D87	1 match	2 matchs	IND + CD	15 min
88	Quitter le banc en fin de période et/ ou de match (entraîneur)	A88	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Quitter le banc en fin de période et/ou de match (entraîneur)	D88	2 matchs	4 matchs	IND + CD	Perte automatique du point de comportement pour l'équipe
99	Divers (expliquer)	A99	Aucune	Aucune	Aucune	2 min
	Divers (expliquer)	B99	Aucune	Aucune	Aucune	5 min
	Divers (expliquer)	C99	Aucune	Aucune	Aucune	10 min
	Divers (expliquer)	D99	1 match	2 matchs	IND + CD	10 min
	Divers (expliquer)	E99	3 matchs	3 matchs + CD	IND + CD	10 min
	Divers (expliquer)	F99	Aucune	Aucune	Aucune	0 min

Légende : IND = indéfiniment

CD = Comité de discipline

Description des codes de pénalités	Type	1 <sup>re</sup> offense	2 <sup>e</sup> offense	3 <sup>e</sup> offense	Formule Franc Jeu
<i>Voir interprétation article 7.5.6</i>					
Tout <i>responsable d'équipe</i> expulsé d'un match soit : Toute punition de type D ou E D = extrême inconduite et inconduite grossière	D61, D62, D66, D70, D88	2 matchs pour chaque infraction commise	4 matchs + CD	IND + CD	
E = match	E84, E85	3 matchs min + CD	3 matchs min + CD	IND + CD	

(Si agression physique intentionnelle minimum 1 an (Ref. HC – 9.6 B)

### **DÉFINITION: OFFENSES ET SANCTIONS**

- Une offense consiste à se voir décerner un ou plusieurs codes de punitions d'une même catégorie d'infraction au cours d'un match.
- Une sanction consiste à se voir décerner un ou plusieurs matchs de suspensions suite à l'infraction commise.
- Ce nombre de matchs correspond à chacun des codes reçus et selon l'offense à laquelle le membre est rendu pour cette catégorie d'infraction.

# Le départage d'égalité

---

Afin de mieux comprendre le règlement du départage d'égalité, Hockey Québec l'a reformulé dans les termes suivants :

S'il y a égalité au classement entre plusieurs équipes, toutes les équipes à égalité sont assujetties aux points suivants, tant et aussi longtemps que la première équipe d'entre elle n'a pas été déterminée.

Dès que le classement de la première équipe est déterminé, le processus doit être repris à l'étape A pour départager les autres équipes en situation d'égalité s'il y a lieu.

Le classement est déterminé en fonction des critères suivants :

- a) le plus grand nombre de victoires ;
- b) le moins grand nombre de défaites ;
- c) le résultat du ou des match (s) entre les équipes en cause (victoires).

**Note 1 : S'applique uniquement pour les équipes qui ont joués l'une ou contre l'autre dans une même section.**

- d) le meilleur différentiel = total des buts Pour moins le total des buts Contre de tous les matchs.

**Note 2 : Si une équipe n'est pas présente pour un match, le nombre de points Pour et Contre des matchs joués contre elle par les autres équipes ne doit pas être considéré dans le calcul.**

- e) l'équipe ayant accumulé le plus de points Franc Jeu.
- f) L'équipe ayant marqué le but le plus rapide dans tous les matchs joués
- g) tirage au sort

Plusieurs tournois ont de la difficulté à appliquer quelques points particuliers de notre règlement 9.8 de notre Livre de règlements administratifs sur le départage d'égalité.

Ces points litigieux sont que dès que le classement de la première équipe est déterminé, le processus doit être repris à l'étape A (le plus grand nombre de victoires etc...) pour départager les autres équipes en situation d'égalité s'il y a lieu.

L'élément du résultat du ou des matchs entre les équipes en cause (victoires) a la priorité sur le meilleur différentiel.

En pratique, dans un triple égalité, une première équipe peut être déterminée par le différentiel. En reprenant le processus au début, le résultat du match entre les deux (2) équipes qui restent si elles ont joué une contre l'autre peut voir, et c'est souvent le cas, l'équipe sélectionnée par sa victoire avoir un moins bon différentiel que l'équipe non déterminée.

C'est ce point que bien des entraîneurs ont de la difficulté à accepter soit la victoire en priorité sur le différentiel. Dans une série 2 de 3, une équipe peut avoir perdu son premier match 8-0 mais gagné les deux (2) autres 1-0, elle remporte la série avec un différentiel de -6 alors que l'équipe éliminée a un différentiel de +6.

L'autre point à retenir est que dans le départage d'égalité, on n'élimine jamais une équipe, le règlement est là pour classer les équipes. D'ailleurs, pour préciser ce point, il a été ajouté au début du règlement 9.8 la phrase suivante : « s'il y a égalité au classement entre plusieurs équipes, toutes les équipes à égalité sont reportées au point suivant tant et aussi longtemps que la première équipe n'a pas été classée. ».

En pratique donc, et cela va se produire souvent durant une saison de hockey, dans le cas de triple égalité, on débute le processus et si on arrive à un item ou la triple égalité passe à une double égalité, on passe à l'item suivant avec les trois (3) équipes car on n'a pu déterminer le classement de la première équipe et on ne peut éliminer une équipe.

Donc, pour déterminer le classement d'une équipe, il ne doit y avoir qu'une seule équipe dans le critère sinon on passe à l'item suivant avec la troisième (3<sup>e</sup>) équipe car on ne peut l'éliminer.

Il faut prendre note aussi qu'avec l'application du point Franc Jeu dans tout le hockey québécois incluant tournois et championnats, le critère l'équipe ayant accumulé le plus de points Franc Jeu est devenu le 3<sup>e</sup> critère de départage d'égalité à C après le plus grand nombre de victoire et le moins grand nombre de défaite.

Pour ne pas avoir de cas litigieux dans le partage d'égalité, nous suggérons au tournoi :

- a) que les parties soient à finir (victoire – défaite)
- b) d'avoir un minimum de club dans chaque braquette (4 à 6 comme chiffre idéal)  
d'avoir plutôt plusieurs braquettes dont les gagnants se rencontrent en demi-finale etc.
- c) qu'à l'intérieur d'une même braquette, les clubs jouent un contre l'autre.

De plus, nous suggérons qu'advenant un cas litigieux de départage d'égalité, de restreindre le nombre de personnes dans le bureau du secrétariat pour en discuter. La présence des entraîneurs, gérants, membres d'organisation impliqués font en sorte que ce n'est pas nécessairement la bonne décision qui est rendue à cause de la pression mise par ces personnes impliquées dans ce litige.

Il en est de même de tout autre membre de votre comité de tournoi qui bien souvent va mêler les cartes avec toutes sortes de décisions.



## USA

La classification se fait par état et n'est pas uniforme à l'intérieur du pays. L'équipe de premier niveau appelée AAA équivaut à du AA très fort au Québec.

## EUROPE

Les équipes se forment dans des territoires non définis et complètement différents d'un pays à l'autre sans aucune lettre de classification. Il faut toujours les placer dans la classe la plus forte de votre tournoi.



## FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES MEMBRES D'UNE ÉQUIPE

VOUS RÉFÉRER AU LOGICIEL HCR DE HOCKEY CANADA  
VOUS CLIQUEZ SUR RAPPORT PUIS SUR ÉQUIPE (TABLEAU AVEC SIGNATURE)



## Liste des registraires régionaux 2008-2009

<p align="center"><b>Hockey Abitibi-Témiscamingue</b></p> <p><b>Marc Désilets</b> 113, boul. Mercier Amos (Québec) J9T 2P2 (819) 727-2535 bur. (819) 727-4405 fax Courriel : <a href="mailto:marc.desilets@hockeyat.ca">marc.desilets@hockeyat.ca</a></p>	<p align="center"><b>Hockey Bas St-Laurent</b></p> <p><b>Maurice Simard</b> 405, rue Raymond Rimouski (Québec) G5L 4G2 (418) 723-6868 rés. (418) 723-8803 fax Courriel : <a href="mailto:h.bsl.msimard@globetrotter.net">h.bsl.msimard@globetrotter.net</a></p>
<p align="center"><b>Hockey Bas St-Laurent</b></p> <p><b>Rosaire Chrétien</b> Adjoint au registraire 18, Lieutenant de Chaste, C.P. 265 Cap-Chat (Québec) G0J 1E0 (418) 786-2158 rés. (418) 763-8110 cell. (418) 786-2450 fax Courriel : <a href="mailto:info@hockeybsl.com">info@hockeybsl.com</a></p>	<p align="center"><b>Hockey Bourassa</b></p> <p><b>Suzanne Armstrong</b> 12311, rue Desaulniers Montréal-Nord (Québec) H1G 5K1 (514) 321-4500 rés. (514) 865-0989 cell. Courriel : <a href="mailto:suearmstrong@videotron.ca">suearmstrong@videotron.ca</a></p>
<p align="center"><b>Hockey Côte-Nord</b></p> <p><b>Ginette Mercier</b> 115, avenue Crémazie Baie-Comeau (Québec) G4Z 2P2 (418) 296-9667 rés. (418) 294-6171 fax Courriel : <a href="mailto:ginette.mercier@bc.cgocable.ca">ginette.mercier@bc.cgocable.ca</a></p>	<p align="center"><b>Hockey Estrie</b></p> <p><b>Sylvain Gagné</b> 165, St-Gérard East-Angus (Québec) J0B 1R0 (819) 832-2655 rés. (819) 574-6236 bur. (819) 832-4933 téléc. Courriel : <a href="mailto:papou@abacom.com">papou@abacom.com</a></p>
<p align="center"><b>Hockey Gaspésie Les Iles</b></p> <p><b>Carine Bujold</b> 106, rue des Pionniers Grande Rivière Ouest (Québec) G0C 1W0 (418) 385-2395 rés. Courriel : <a href="mailto:carine@bmcable.ca">carine@bmcable.ca</a></p>	<p align="center"><b>Hockey Lac St-Louis</b></p> <p><b>Simon Joly</b> 3608, boul. St-Charles, suite 5 Kirkland (Québec) H9H 3C3 (514) 697-9273 poste 224 bur. (514) 697-7146 fax Courriel : <a href="mailto:s.joly@hockeylacst-louis.qc.ca">s.joly@hockeylacst-louis.qc.ca</a></p>
<p align="center"><b>Hockey Laval</b></p> <p><b>Diane Lebel</b> 3235, boul. St-Martin est, suite 212 Laval (Québec) H7E 5G8 (450) 661-0811 poste 251 bur. (450) 661-0716 fax Courriel : <a href="mailto:dlebel@hockeylaval.com">dlebel@hockeylaval.com</a></p>	<p align="center"><b>Hockey Laurentides-Lanaudière</b></p> <p><b>Louise Venne</b> 635, rue Notre-Dame Le Gardeur (Québec) J5Z 2P7 (450) 581-2379 bur. (450) 585-8329 fax Courriel : <a href="mailto:louisevenne@hockeylaurentideslanaudiere.ca">louisevenne@hockeylaurentideslanaudiere.ca</a></p>

<b>Hockey Mauricie</b>	<b>Hockey Montréal</b>
<b>André Gosselin</b> 115, rue St-Arnaud Trois-Rivières (Québec) G8T 1Y3 (819) 374-0178 rés. (819) 374-8406 fax  Courriel : <a href="mailto:andre115@videotron.ca">andre115@videotron.ca</a>	<b>Jocelyne Carle</b> 8110, boul. St-Michel, bureau 212 Montréal (Québec) H1Z 3E2 (514) 722-2551 poste 202 bur. (514) 872-1882 fax (514) 540-9250 cell.  Courriel : <a href="mailto:hockeymontreal@csmc-sport.qc.ca">hockeymontreal@csmc-sport.qc.ca</a>

<b>Hockey Outaouais</b>	<b>Hockey Richelieu</b>
<b>Jacques Meunier</b> 37, rue Charlevoix Gatineau (Québec) J8X 1P2 (819) 771-0501 rés. (819) 771-4336 fax  Courriel: <a href="mailto:jacques.claudette@videotron.ca">jacques.claudette@videotron.ca</a>	<b>Jean-Claude Bellerose</b> 247, rue Hervé St-Amable (Québec) J0L 1N0 (450) 922-0811 rés. (450) 922-9543 fax  Courriel : <a href="mailto:jc.b@videotron.ca">jc.b@videotron.ca</a>

<b>Hockey Québec Chaudière-Appalaches</b>	<b>Hockey Saguenay Lac St-Jean</b>
<b>Gilles Blais</b> 1642, rue du Buisson L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3K9 (418) 872-9451 rés. (418) 653-2707 bur. (418) 659-6848 fax  Courriel: <a href="mailto:gilles_blais@videotron.ca">gilles_blais@videotron.ca</a>	<b>André Dufour</b> 260, Jean Langevin Chicoutimi (Québec) G7H 3V5 (418) 690-0112 rés. (418) 542-7996 bur. (418) 590-0793 cell. (418) 542-7150 fax  Courriel : <a href="mailto:a.dufour@videotron.ca">a.dufour@videotron.ca</a>



## Liste des responsables régionaux des tournois 2008-2009

<p align="center"><b>Hockey Abitibi-Témiscamingue</b></p> <p><b>Denys Duquette</b> 42, rue Trudel La Sarre (Québec) J9Z 3L9 (819) 333-4896 r. (819) 333-8925 b. (819) 333-8921 f. Courriel : <a href="mailto:info@hockeyat.com">info@hockeyat.com</a> <a href="mailto:denis.duquette@tembec.com">denis.duquette@tembec.com</a></p>	<p align="center"><b>Hockey Bas St-Laurent</b></p> <p><b>Lyse Richard</b> 1, rue du Foyer, C.P. 53 Lac-au-Saumon (Québec) Qc G0J 1M0 (418) 778-3728 r. (418) 631-5520 c. (418) 778-5795 f. Courriel : <a href="mailto:lyse.bsl@globetrotter.net">lyse.bsl@globetrotter.net</a></p>
<p align="center"><b>Hockey Bas St-Laurent</b></p> <p><b>Rosaire Chrétien</b> Adjoint au registraire 18, Lieutenant de Chaste, C.P. 265 Cap-Chat (Québec) G0J 1E0 (418) 786-2158 rés. (418) 763-8110 cell. (418) 786-2450 fax Courriel: <a href="mailto:info@hockeybsl.com">info@hockeybsl.com</a></p>	<p align="center"><b>Hockey Bourassa</b></p> <p><b>Suzanne Armstrong</b> 12311, rue Desaulniers Montréal-Nord (Québec) H1G 5K1 (514) 321-4500 rés. (514) 865-0989 cell. Courriel : <a href="mailto:suearmstrong@videotron.ca">suearmstrong@videotron.ca</a></p>
<p align="center"><b>Hockey Côte-Nord</b></p> <p><b>Sandra Jomphe</b> 220, rue Gallant app. 6 Sept-Îles (Québec) G4R 3T8 (418) 968-3351 r. (418) 965-2124 c. (418) 968-1690 f. Courriel : <a href="mailto:sandra.jomphe@cgocable.ca">sandra.jomphe@cgocable.ca</a></p>	<p align="center"><b>Hockey Estrie</b></p> <p><b>Daniel Lessard</b> 100, rue Oxford, app. 101 Cowansville (Québec) J2K 2M1 (450) 266-1403 r. (450) 263-0450 b. (450) 521-2616 c. Courriel : <a href="mailto:lessard_daniel@hotmail.com">lessard_daniel@hotmail.com</a></p>
<p align="center"><b>Hockey Gaspésie Les Îles</b></p> <p><b>Renaud Langlois</b> 1224, Route 132, C.P. 106 Cap d'Espoir (Québec) G0C 1G0 (418) 782-2972 r. (418) 782-6668 c. (418) 782-2438 f. Courriel : <a href="mailto:rlanglois.hqgim@hotmail.com">rlanglois.hqgim@hotmail.com</a></p>	<p align="center"><b>Hockey Lac St-Louis</b></p> <p><b>Sylvain McSween</b> 3608, boul. St-Charles, suite 5 Kirkland (Québec) H9H 3C3 (514) 697-9273 bur. (514) 231-2247 cell. (514) 697-7146 fax Courriel: <a href="mailto:s.joly@hockeylacst-louis.qc.ca">s.joly@hockeylacst-louis.qc.ca</a></p>
<p align="center"><b>Hockey Laval</b></p> <p><b>Robert Deslauriers</b> 3235, boul. St-Martin est, suite 212 Laval (Québec) H7E 5G8 (450) 661-0811 bur. (450) 661-0716 fax Courriel : <a href="mailto:tournoi@hockeylaval.com">tournoi@hockeylaval.com</a></p>	<p align="center"><b>Hockey Laurentides-Lanaudière</b></p> <p><b>Fernand Meloche</b> 107, boul. du Domaine Ste-Thérèse (Québec) J7E 2C1 (450) 435-5070 r. (450) 435-5406 f. Courriel : <a href="mailto:fernand_meloche@hotmail.com">fernand_meloche@hotmail.com</a></p>

<b>Hockey Mauricie</b>	<b>Hockey Montréal</b>
<p><b>Diane Sévigny</b>  416, rue des Érables  Trois-Rivières (Québec) G8T 8J2  (819) 372-3046 r.  (819) 698-3046 c.  Courriel : <a href="mailto:dianesevigny@videotron.ca">dianesevigny@videotron.ca</a></p>	<p><b>Pierre Provost</b>  8110, boul. St-Michel, bureau 212  Montréal (Québec) H1Z 3E2  (514) 253-4928 rés.  (514) 722-2551 poste 202 bur.  (514) 872-1882 fax  Courriel : <a href="mailto:p_provost@videotron.ca">p_provost@videotron.ca</a></p>
<b>Hockey Outaouais</b>	<b>Hockey Richelieu</b>
<p><b>Louis-Georges Fraser</b>  570, boul. Maloney Est app. 1  Gatineau ( Québec) J8P 1G1  (819) 663-8991 r.  (819) 743-0108 c.  Courriel : <a href="mailto:rickchartrand@videotron.ca">rickchartrand@videotron.ca</a></p>	<p><b>Lorraine Nault-Frappier</b>  2986, De Rochefort  Sorel-Tracy (Québec) J3R 4V2  (450) 742-5179 r.  (450) 561-5179 c.  (450) 780-8551 c.  (514) 925-0757 p.  (450) 742-8732 f.  Courriel : <a href="mailto:lorraineault@hotmail.com">lorraineault@hotmail.com</a></p>
<b>Hockey Québec Chaudière-Appalaches</b>	<b>Hockey Saguenay Lac St-Jean</b>
<p><b>Paul-André Duquet</b>  2818, De la Moselle  Québec (Québec) G1G 2H8  (418) 628-6023 r.  (418) 933-8023 c.  (418) 659-6848 f  Courriel : <a href="mailto:pa.duquet@videotron.ca">pa.duquet@videotron.ca</a></p>	<p><b>Richard Lavoie</b>  1153, 2<sup>e</sup> avenue  La Baie (Québec) G7B 1M4  (418) 544-8318 r.  (418) 696-8567 p.  (418) 590-0564 c  (418) 544-0492 f.  Courriel : <a href="mailto:richardlavoietournoi@hotmail.com">richardlavoietournoi@hotmail.com</a></p>